

7 FÉVRIER 2011



Procès-verbal approuvé par la mairesse, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19)*, en date du _____

_____.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 7 février 2011 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-02-46 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 février 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-02-47 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 janvier 2011
 - 2011-02-48 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2011

7 FÉVRIER 2011

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2011-02-49 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2011
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction de janvier 2011
- 2011-02-50 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2011

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2011-02-51 4.1 Mandat de procéder à l'enregistrement des slogans thématiques « Bromont, Ville branchée » et « Pense ta Ville »
- 2011-02-52 4.2 Participation de la Ville au Gala des Prix Distinction de la Chambre de Commerce Haute-Yamaska et région
- 2011-02-53 4.3 Participation de la Ville à la Soirée des Orchidées 2011 du Réseau des femmes d'affaires du Québec
- 2011-02-54 4.4 Participation de la Ville au souper dans le noir de l'Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs pour les personnes handicapées visuelles
- 2011-02-55 4.5 Participation de la Ville à l'inauguration de La Maison soutien aux Aidants

5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 2011-02-56 5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les feux extérieurs
- 2011-02-57 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages c5 et les usages industriels, modifier la zone H04-410 afin de permettre des accès véhiculaires à moins de 100 mètres sur la rue Shefford et réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3
- 2011-02-58 5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de tarification, exercice financier 2011
- 2011-02-59 5.4 Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les ouvrages de captage des eaux souterraines et de modifier l'article 26 pour que des travaux pour une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées des résidences isolées soient attestés conformes par des professionnels

7 FÉVRIER 2011

2011-02-60 5.5 Adoption du second projet de règlement numéro 876-67-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant la modification des limites de zones des zones R01-126 et H01-142 »

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2011-02-61 7.1.1 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2011

2011-02-62 7.1.2 Marge de crédit de Ville de Bromont à la Caisse Desjardins Granby Haute-Yamaska

2011-02-63 7.1.3 Annulation du financement par le fonds de roulement – exercice financier 2010

2011-02-64 7.1.4 Annulation du financement par la réserve financière – exercice financier 2010

2011-02-65 7.1.5 Augmentation du financement par la réserve financière – carrières et sablières – exercice financier 2010

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

7.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

2011-02-66 7.4.1 Appui de Ville de Bromont envers le Programme d'accréditation et de reconnaissance Municipalité amie des enfants

2011-02-67 7.4.2 Reconnaissance de Bromont sur glace inc. et transfert des responsabilités liées au programme de patinage artistique

7.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-02-68 7.5.1 Adjudication du contrat pour l'achat de deux « Véhicules 2011 Chevrolet Impala Police 1WS19 Berline 4 portes Groupe pour usage policier 9C1 »

2011-02-69 7.5.2 Rachat du véhicule du directeur de la sécurité des incendies de marque Honda Ridgeline

2011-02-70 7.5.3 Intégration de la municipalité de Brigham dans l'achat d'équipements relatifs aux pinces de désincarcération

7.6 GREFFE

7 FÉVRIER 2011

	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	7.7.1	Entente avec Les Amis des Sentiers de Bromont pour la négociation de droits de passage pour Ville de Bromont
2011-02-71	7.7.2	Autorisation de la signature d'un protocole d'entente entre Ville de Bromont et 9230-0185 Québec inc. relatif aux travaux municipaux pour la deuxième phase du projet immobilier Les Boisés Adams
N.M.	7.7.3	Autorisation de la signature d'un protocole d'entente entre Ville de Bromont et Société en nom collectif Versant Ouest relatif aux travaux municipaux pour la réalisation du projet immobilier Ferme des Cantons
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2011-02-72	7.8.1	Demande d'en appeler du jugement de la Cour supérieure devant la Cour d'appel du Québec relativement au litige opposant la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée.
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
2011-02-73	7.9.1	Embauche au poste de Greffier
2011-02-74	7.9.2	Démission du directeur adjoint à la sécurité publique
2011-02-75	7.9.3	Fin de la période de probation du directeur du SLCVC
N.M.	7.9.4	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	7.10	TOURISME
8.		DIVERS
9.		CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
N.M.	9.1	Dépôt du règlement numéro 01-0111 répartissant les quotes-parts 2011 entre les municipalités - Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi
N.M.	9.2	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
N.M.	9.3	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 24 novembre 2010.
N.M.	9.4	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 21

7 FÉVRIER 2011

décembre 2010

N.M.	9.5	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 18 janvier 2011
N.M.	9.6	Dépôt d'une lettre relative à la limite de vitesse sur la rue Shefford
	10.	AFFAIRES NOUVELLES
N.M.	11.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2011-02-78	12.	LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2011-02-46

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 février 2011 avec les modifications suivantes :

- De remplacer le titre du sujet 5.2 par le suivant : « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages c5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 ;
- D'ajouter le sujet 10.1 intitulé « Acquisition d'habits de protection individuelle pour le service de sécurité incendie » ;
- D'ajouter le sujet 10.2 intitulé « Autorisation de signature d'une entente avec Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi pour le transfert du 197, rue Adamsville à Ville de Bromont » ;
- De retirer le sujet 7.7.1 intitulé « Entente avec les Amis des sentiers pour la négociation de droits de passage pour Ville de Bromont » et de le reporter à une séance subséquente du Conseil ;
- De retirer le sujet 7.7.3 intitulé « Autorisation de la signature du protocole d'entente P2011-FDC-16 entre la Ville de Bromont et Société en nom collectif

7 FÉVRIER 2011

Versant Ouest aux travaux municipaux pour la réalisation du projet immobilier Ferme des Cantons » et de le reporter à une séance subséquente du Conseil ;

- De retirer le sujet 9.2 intitulé « Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et de le reporter à une séance subséquente du Conseil.

ADOPTÉE

2011-02-47

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 JANVIER 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 janvier 2011 sans modification.

ADOPTÉE

2011-02-48

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19
JANVIER 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 janvier 2011 sans modification.

7 FÉVRIER 2011

ADOPTÉE

2011-02-49

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER
2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 janvier 2011, au montant de **QUATRE MILLION TROIS CENT CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENT VINGT ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (4 358 621,82 \$)** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	1 339 624,48 \$
Caisse déboursés :	2 722 132,11 \$
Paies versées le:	
-13 janvier 2011	152 077,47 \$
- 27 janvier 2011	144 787,76 \$

Faits saillants :

Numéro de chèque	Description
4	Paiement de 307 829,25\$ à la Banque CIBC pour l'échéance d'une dette.
5	Paiement de 68 757,00\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
199	Paiement de 90 436,50\$ à Valeurs Mobilières Desjardins pour l'échéance d'une dette.
201	Paiement de 1 514 140,75\$ à la Ville de Bromont pour rembourser la marge de crédit à la Caisse Desjardins Granby - Haute-Yamaska.
238	Paiement de 530 790,59\$ à Constructions DJL inc. pour l'achat de pierre.
276	Paiement de 70 455,03\$ à Mines Seleines pour l'achat d'abrasifs.
333	Paiement de 43 636,35\$ à Coffrages Dunasso 2001 inc. pour la confection de bordures dans le stationnement de l'aréna et confection de bordures pour le débarcadère à l'aréna.
416	Paiement de 97 291,52\$ à Immobilier Rive Gauche inc. pour des infrastructures.
419	Paiement de 33 317,79\$ à S.C.E. Électrique inc. pour divers travaux en électricité.

7 FÉVRIER 2011

- 38116 Paiement de 33 192,00\$ à l'office Municipal d'Habitation de Bromont pour la contribution au déficit de 2011.
- 38184 Paiement de 184 500,00\$ à la Société de Développement Économique de Bromont pour une contribution.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION AU 31 JANVIER 2011

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction au 31 janvier 2011. La valeur des permis émis jusqu'au 31 janvier 2011 se chiffre à **TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (3 154 185,00\$)**.

2011-02-50

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 JANVIER 2011

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 janvier 2011 à l'exception de la résolution 2011-01-08 pour laquelle les membre du Conseil désire un complément d'information sur le sujet.

ADOPTÉE

7 FÉVRIER 2011

2011-02-51

**MANDAT DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT DES SLOGANS
THÉMATIQUES « BROMONT, VILLE BRANCHÉE »
ET « PENSE TA VILLE »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à l'enregistrement des slogans thématiques « Bromont, Ville branchée » et « Pense ta Ville » ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le service du greffe afin de procéder à l'enregistrement des slogans thématiques « Bromont, Ville branchée » et « Pense ta Ville ».

ADOPTÉE

2011-02-52

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU GALA DES PRIX DISTINCTION
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET
RÉGION**

ATTENDU QUE le 27e Gala des Prix Distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région se tiendra le samedi 19 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter deux (2) billets pour le Gala des Prix Distinction 2011 organisée par la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région, pour un montant total de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)**, taxes incluses ainsi que les frais afférents à la participation à l'évènement.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

7 FÉVRIER 2011

2011-02-53

**PARTICIPATION DE LA VILLE À LA SOIRÉE DES ORCHIDÉES
2011 DU RÉSEAU DES FEMMES D’AFFAIRES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Réseau des femmes d’affaires du Québec organise la Soirée des Orchidées 2011 au Château Bromont le 18 mars 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’acheter deux (2) billets pour la Soirée des Orchidées 2011 organisée par le Réseau des femmes d’affaires du Québec pour un montant total de **CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (190 \$)**, taxes incluses ainsi que les frais afférents à la participation à la soirée.

D’autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-02-54

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU SOUPER DANS LE NOIR DE
L’ORGANISME L’OEIL**

ATTENDU QUE l’Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs pour les personnes handicapées visuelles organise un souper le 19 février 2011 afin de sensibiliser la population à ce que vit à tous les jours une personne atteinte de cécité complète ou partielle ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’acheter huit (8) billets pour le souper dans le noir organisé par l’Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs pour les personnes handicapées visuelles, pour un montant total de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)**, taxes incluses ainsi que les frais afférents à la participation au souper.

7 FÉVRIER 2011

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-02-55

**PARTICIPATION DE LA VILLE À L'INAUGURATION DE LA
MAISON SOUTIEN AUX AIDANTS**

ATTENDU QUE l'inauguration de La Maison soutien aux Aidants se tiendra le 23 février 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter deux (2) billets pour l'inauguration de La Maison soutien aux Aidants organisée par le Centre de Soutien au Réseau familial, pour un montant total de **QUATRE-VINGT-DIX (90 \$)**, taxes incluses ainsi que les frais afférents à la participation à l'inauguration.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-02-56

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LES FEUX EXTÉRIEURS**

Madame la conseillère **DIANE PERRON** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 973-01-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les feux extérieurs » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier le règlement 973-2010 en remplaçant la définition du *feu de camp* se trouvant à son article 2 et le texte du paragraphe 3.3 de l'article 3 traitant des permis de brûlage en zonage agricole.

7 FÉVRIER 2011

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de l'adoption du projet du règlement et lors de l'adoption du règlement attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2011-02-57

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL ET LES SALLES DE MONTRE POUR LES USAGES C5 ET LES USAGES INDUSTRIELS, RÉDUIRE LA HAUTEUR DES AFFICHES PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE 6 MÈTRES À 4 MÈTRES ET PERMETTRE LA VENTE DE PETITS OUTILS DES COMMERCES DE LA CLASSE C3

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages c5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier le règlement 876-2003, tel qu'amendé, afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages c5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l'adoption du règlement.

ADOPTÉE

2011-02-58

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2011

Madame la conseillère **DIANE PERRON** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 977-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement

7 FÉVRIER 2011

de tarification, exercice financier 2011 » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement 977-01-2010.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption.

ADOPTÉE

2011-02-59

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002,
AFIN D'AJOUTER L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT
D'AUTORISATION POUR LES OUVRAGES DE CAPTAGE DES
EAUX SOUTERRAINES ET DE MODIFIER L'ARTICLE 26 POUR
QUE DES TRAVAUX POUR UNE INSTALLATION D'ÉVACUATION
OU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES
ISOLÉES SOIENT ATTESTÉS CONFORMES PAR
DES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire préciser au règlement 858-2002, tel qu'amendé, qu'il est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation pour les ouvrages de captage des eaux souterraines;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite également que ce soit les professionnels qui attestent la conformité des travaux réalisés pour une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées, et ce, suite à l'inspection des travaux par ces professionnels;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du règlement 858-03-2011 et les conséquences de son adoption a été tenue le 7 février 2011;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-01-15, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 janvier 2011, par monsieur **RÉAL BRUNELLE** ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible à la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA**

7 FÉVRIER 2011

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le projet de règlement numéro 858-03-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les ouvrages de captage des eaux souterraines et de modifier l'article 26 pour que des travaux pour une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées des résidences isolées soient attestés conformes par des professionnels ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit projet de règlement.

ADOPTÉE

2011-02-60

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-67-2010 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES DES ZONES R01-126 ET H01-142 »

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, sous le numéro 2010-12-604, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2010, par monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit second projet de règlement;

ATTENDU l'adoption du premier projet conformément à la résolution 2010-12-605 ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est disponible pour la population;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation ce 7 février 2011 à 19h30 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 FÉVRIER 2011

D'adopter sans modification, le second projet de règlement numéro 876-67-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant la modification des limites de zones des zones R01-126 et H01-142 ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit second projet de règlement.

ADOPTÉE

2011-02-61

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'un extrait du procès-verbal de la séance régulière de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons-de-l'Est, ayant eu lieu le 17 novembre 2010, par lequel les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 ont été présentées;

ATTENDU QUE Ville de Bromont, Ville de Cowansville et Ville de Granby sont les villes membres de ladite régie;

ATTENDU QUE chacune desdites villes doit faire adopter les prévisions budgétaires de ladite régie pour l'exercice financier 2011 par leur Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2011, tel qu'adoptées par ladite régie lors de sa séance régulière tenue le 17 novembre 2010, copie de l'extrait du procès-verbal de ladite séance et copie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2011 sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer la quote-part de Ville de Bromont, au montant de **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000 \$)**, payable en trois (3) versements, pour l'exercice financier 2011.

ADOPTÉE

7 FÉVRIER 2011

2011-02-62

**MARGE DE CRÉDIT DE VILLE DE BROMONT À LA CAISSE
DESJARDINS GRANBY HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU l'entente entre Ville de Bromont et la Caisse Desjardins de Granby Haute-Yamaska relativement à l'utilisation d'une marge de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler la marge de crédit de Ville de Bromont au montant d'**UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse Desjardins de Granby Haute-Yamaska pour la période du 1er janvier au 7 février 2011.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à procéder à la fermeture de la marge de crédit en date du 8 février 2011.

ADOPTÉE

2011-02-63

**ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE
ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2010**

ATTENDU les résolutions numéro 2008-06-315, 2009-07-310, 2009-10-465, 2010-02-070, 2010-04-203, 2010-10-496 et 2010-10-501 relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

7 FÉVRIER 2011

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Police	Achat de 2 véhicules de patrouille	73 500,00 \$	62 251,38 \$	(11 248,62) \$	
Police	Achat Ford Fusion 2010	32 840,00 \$	37 157,84 \$	4 317,84 \$	
Police	Système reconnaissance de plaques	10 980,00 \$	10 978,45 \$	(1,55) \$	
Police	Équipements service répartition	182 000,00 \$	181 779,63 \$	(220,37) \$	(7 152,70) \$
Incendies	Fontaine sèche	15 000,00 \$	8 271,59 \$	(6 728,41) \$	(6 728,41) \$
Travaux publics	Équip. Spécialisés ateliers municipaux	38 700,00 \$	37 017,37 \$	(1 682,63) \$	
Travaux publics	Barrières accès aux sentiers	26 180,00 \$	- \$	(26 180,00) \$	(27 862,63) \$
Environnement	Échantillonneur	9 000,00 \$	8 462,79 \$	(537,21) \$	(537,21) \$
SLCVC	Photocopieur Centre culturel	4 320,00 \$	4 309,61 \$	(10,39) \$	(10,39) \$
Gestion Terr.	Achat terrains MTQ boul. Aéroport	0,50 \$	- \$	(0,50) \$	(0,50) \$
					(42 291,84) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
 APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2010 pour un montant de **QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (42 291,84 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2011-02-64

ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LA RÉSERVE FINANCIÈRE - EXERCICE FINANCIER 2010

ATTENDU les résolutions numéro 2010-02-071, 2010-04-204, 2010-09-433 & 2010-12-638 relative au financement par la réserve financière pour l'exercice financier 2010 ;

ATTENDU le financement par la réserve financière et que le montant total du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Mise à niveau barrage usine de filtration	22 120,00 \$	22 114,38 \$	(5,62) \$	(5,62) \$
Travaux publics	Puits de pompage espaces clos	10 500,00 \$	9 729,73 \$	(770,27) \$	(770,27) \$
Travaux publics	Réfection plancher du laboratoire usine	3 000,00 \$	2 977,35 \$	(22,65) \$	(22,65) \$
Travaux publics	Régulateur de charge	13 970,00 \$	13 964,42 \$	(5,58) \$	(5,58) \$
Travaux publics	Équipements pour eau potable	54 125,18 \$	25 348,52 \$	(28 776,66) \$	(28 776,66) \$
Travaux publics	Destructeur d'ozone	26 000,00 \$	25 590,41 \$	(409,59) \$	(409,59) \$
Travaux publics	Grille mécanique	5 000,00 \$	4 731,42 \$	(268,58) \$	(268,58) \$
Travaux publics	Réparation vanne murale CTE	14 000,00 \$	12 439,53 \$	(1 560,47) \$	(1 560,47) \$
					(31 819,42) \$

7 FÉVRIER 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement par la réserve financière pour l'exercice financière 2010 pour un montant de **TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (31 819,42 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2011-02-65

**AUGMENTATION DU FINANCEMENT PAR LA RÉSERVE
FINANCIÈRE -CARRIÈRES ET SABLIERES - EXERCICE
FINANCIER 2010**

ATTENDU l'adoption du budget 2010 relatif au financement par la réserve financière - carrières et sablières pour l'exercice financier 2010 ;

ATTENDU le financement par la réserve financière - carrières et sablières et que le montant total du tableau ci-dessous devra être utilisé ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Réfection des rues - pavage majeur 2010	150 000,00 \$	150 000,00 \$	- \$	- \$
Travaux publics	Réfection Compton - secteur Pierre-Laporte	30 000,00 \$	30 000,00 \$	- \$	- \$
Travaux publics	Soutènement chemin Gaspé	20 000,00 \$	20 725,49 \$	725,49 \$	725,49 \$
					<hr/> 725,49 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le financement par la réserve financière - carrières et sablières pour l'exercice financier 2010 pour un montant de **SEPT CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS (725,49 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

7 FÉVRIER 2011

2011-02-66

**APPUI DE VILLE DE BROMONT ENVERS LE PROGRAMME
D'ACCREDITATION ET DE RECONNAISSANCE MUNICIPALITÉ
AMIE DES ENFANTS**

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB) est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) sur la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QU'un sous-comité de travail issu du Comité consultatif de la famille, formé de citoyens bénévoles, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), souhaite obtenir pour Ville de Bromont une accréditation et une reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE), un programme chapeauté par le Carrefour action municipale et famille (CAMF);

ATTENDU QUE le programme Municipalité amie des familles valorise l'engagement des municipalités envers les droits de l'enfant en faisant place à celui-ci dans l'ensemble de ses décisions et de ses actions;

ATTENDU QUE pour être en mesure d'obtenir une accréditation, le Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB) doit constituer un dossier de candidature et que pour déposer une candidature au Carrefour action municipale et famille (CAMF), il lui faut remettre une résolution du Conseil municipal qui énonce la volonté des élus de la municipalité d'appuyer la démarche de demande au Programme d'accréditation et de reconnaissance Municipalité amie des enfants.

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a pour mission de rendre accessible à la population des activités, des événements, des fêtes et des programmes en favorisant l'engagement de la population;

ATTENDU QUE Ville de Bromont accepte de supporter une telle initiative.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la démarche de demande au Programme d'accréditation et de reconnaissance Municipalité amie des enfants.

D'autoriser l'agente de développement (culture et vie communautaire) à assister les membres du Comité consultatif de la famille dans ladite démarche d'accréditation et de reconnaissance au nom de Ville de Bromont.

ADOPTÉE

7 FÉVRIER 2011

2011-02-67

**RECONNAISSANCE DE BROMONT SUR GLACE INC. ET
TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS LIÉES AU PROGRAMME
DE PATINAGE ARTISTIQUE**

ATTENDU QUE Bromont sur glace inc. est un organisme dûment constitué suivant la Loi sur les compagnies au Registraire des entreprises (REQ) ;

ATTENDU QUE Bromont sur glace inc. s'est donné comme mission d'assurer l'encadrement des activités de patinage artistique à Bromont ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) souhaite transférer à Bromont sur glace inc. la responsabilité d'encadrer les activités de patinage artistique à Bromont ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a pour mission de rendre accessible à la population et aux visiteurs des activités, des événements, des fêtes et des programmes en favorisant l'engagement de la population;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les différents éléments de la convention de partenariat et que ce document a été révisé par le Service du greffe ;

ATTENDU QUE les montants nécessaires pour le fonctionnement de ce programme sont disponibles et transférables à partir du budget d'opération du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC);

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner, telle que rédigée, la convention de partenariat liant la Ville de Bromont et Bromont sur glace inc., permettant à l'organisme d'utiliser gratuitement la patinoire, d'ici la fin de la programmation d'hiver 2011, durant QUATRE-VINGT-DEUX (82) heures TRENTE (30) minutes, équivalant à une contribution de SEPT MILLE NEUF CENT VINGT dollars (7920\$) avant taxes selon le Règlement de tarification en vigueur;

De remettre à Bromont sur glace inc. la somme de QUATRE MILLE QUATRE CENT DOLLARS (4 400 \$) pour la poursuite du programme de patinage artistique, représentant la différence entre les revenus et les dépenses de la saison en cours.

7 FÉVRIER 2011

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) ou l'agente de développement sports et loisirs à signer ladite convention de partenariat au nom de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-02-68

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX «
VÉHICULES 2011 CHEVROLET IMPALA POLICE 1WS19 BERLINE
4 PORTES GROUPE POUR USAGE POLICIER 9C1 »**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'achat de deux « Véhicules 2011 Chevrolet Impala Police 1WS19 Berline 4 portes Groupe pour usage policier 9C1 » ;

ATTENDU QUE le service du greffe a fait parvenir les documents de l'appel d'offres à sept concessionnaires automobiles ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues le 21 janvier 2011 à 13h05:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX POUR DEUX VÉHICULES (EXCLUANT LES TAXES)
Les automobiles M. Rocheleau inc. (434, rue Rivière, Cowansville)	48 998,00\$
Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée (3000, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe)	49 700,00\$
Racine Chevrolet Buick GMC Ltée(200, rue Moreau, Saint-Jean-sur-Richelieu)	50 410,00\$

ATTENDU la recommandation du directeur du service de police;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour l'achat de deux « Véhicules 2011 Chevrolet Impala Police 1WS19 Berline 4 portes Groupe pour usage policier 9C1 », au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les automobiles M. Rocheleau inc. (434, rue Rivière, Cowansville), au montant de **QUARANTE-HUIT MILLE**

7 FÉVRIER 2011

NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (48 998,00 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser l'adjointe administrative du directeur du service de police ou le directeur du service de police à signer pour et au nom de Ville de Bromont tout document relié à l'achat desdits véhicules.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à emprunter ladite somme au fonds de roulement et que le remboursement soit effectué sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2011-02-69

**RACHAT DU VÉHICULE DU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ DES
INCENDIES DE MARQUE HONDA RIDGELINE**

ATTENDU QUE, la fiche projet # SSI-2011-005 (véhicule pour officier en devoir) fut autorisée par le conseil municipal lors de la dernière préparation budgétaire;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie doit se procurer un véhicule à quatre roues motrices pour le déplacement des effectifs et des équipements;

ATTENDU QUE la direction du service de sécurité doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des membres de son personnel;

ATTENDU QUE le rachat du véhicule de marque Honda Ridgeline s'avérerait une solution économique et durable;

ATTENDU QUE le montant du rachat sera réparti à parts égales entre la Ville de Bromont, la Municipalité de Brigham et la Municipalité de Saint-Alphonse de Granby;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont autorise M. Louis-Philippe Ethier, directeur du service de sécurité incendie à signer tous les documents nécessaires et pertinents au rachat dudit véhicule

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 FÉVRIER 2011

De procéder au rachat du véhicule de marque Honda Ridgeline au montant de **DIX-SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (17 853,81 \$)**;

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à signer pour et au nom de Ville de Bromont tout document relié au rachat du véhicule.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à emprunter la somme au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2011-02-70

**INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DANS
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RELATIFS AUX PINCES DE
DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ont procédé à l'acquisition de pinces de désincarcération et de certains équipements, conformément à la résolution numéro 2008-02-095 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et les municipalités de Brigham et de Saint-Alphonse-de-Granby ont conclu une entente intermunicipale visant la caserne 2 de la Ville de Bromont, en date du 23 septembre 1987, relativement à l'organisation d'un service de protection contre les incendies;

ATTENDU QUE la caserne 2 de la Ville de Bromont dessert tout le territoire de Brigham pour tous les types d'interventions ;

ATTENDU QUE chaque intervention avec les pinces de désincarcération est subventionnée par un programme de la Société de l'assurance automobile du Québec, laquelle subvention est payable aux villes et municipalités adhérentes ;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham désire adhérer au partenariat des pinces de désincarcération ;

ATTENDU QUE les pinces de désincarcération sont essentielles pour les trois municipalités desservies ;

ATTENDU QUE le service des incendies a besoin d'équipements supplémentaires pour la désincarcération ;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande d'intégrer la municipalité de Brigham dans l'achat d'équipement et de considérer cette municipalité comme partie prenante du partenariat des pinces de désincarcération.

7 FÉVRIER 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'intégrer la municipalité de Brigham dans l'achat d'équipement et de considérer cette municipalité comme partie prenante du partenariat des pinces de désincarcération.

La municipalité de Brigham s'engage à acquérir des équipements supplémentaires pour un montant de QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (4 500 \$).

ADOPTÉE

N.M.

**ENTENTE AVEC LES AMIS DES SENTIERS POUR LA
NÉGOCIATION DE DROITS DE PASSAGE POUR VILLE DE
BROMONT**

Le sujet 7.7.1 à été reporté à une séance subséquente du Conseil.

2011-02-71

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE VILLE DE BROMONT ET 9230-0185 QUÉBEC
INC. RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA
DEUXIÈME PHASE DU PROJET IMMOBILIER *LES BOISÉS ADAMS***

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 2 du projet immobilier Les Boisés Adams;

ATTENDU QUE depuis l'autorisation du projet, Les Boisés Adams inc. a vendu ces terrains à 9230-0185 Québec inc. et que ce dernier s'engage à respecter les engagements prévus au protocole;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à 9230-0185 Québec inc. de réaliser les travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier *Les Boisés Adams*;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole

7 FÉVRIER 2011

d'entente P2011-BA2-11 entre Ville de Bromont et 9230-0185 Québec inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier *Les Boisés Adams* satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente P2011-BA2-11, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

N.M.

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE VILLE DE BROMONT ET SOCIÉTÉ EN NOM
COLLECTIF VERSANT OUEST RELATIF AUX TRAVAUX
MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DU PROJET IMMOBILIER
*FERME DES CANTONS***

Le sujet 7.7.3 a été reporté à une séance subséquente du Conseil.

2011-02-72

**DEMANDE D'EN APPELER DU JUGEMENT DE LA COUR
SUPÉRIEURE DEVANT LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC
RELATIVEMENT AU LITIGE OPPOSANT LA VILLE DE
BROMONT ET IBM CANADA LTÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut demander d'en appeler du jugement de la Cour supérieure, dossier numéro 455-17-000668-103, en cour d'appel du Québec;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont été informés par le procureur de la Ville de chez Dufresne, Hébert, Comeau avocats des différentes avenues pour la poursuite du dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 FÉVRIER 2011

De demander d'en appeler du jugement de la Cour supérieure, dossier 455-17-000668-103, opposant la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée en cour d'appel du Québec ;

De mandater la firme Dufresne, Hébert, Comeau avocats afin de représenter la Ville de Bromont devant ladite Cour d'appel du Québec pour la demande d'en appeler du jugement de la Cour supérieure ;

D'autoriser de directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

De transmettre une copie de la présente résolution au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

ADOPTÉE

2011-02-73

EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIER

ATTENDU le besoin d'engager un greffier, suite au départ de madame Catherine Nadeau;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été diffusée dans les journaux et sur divers sites;

ATTENDU QUE le comité, composé de Jacques Des Ormeaux, directeur général, Marie-Ève Lagacé, conseillère dédiée aux ressources humaines et Richard Joyal, directeur des services administratifs, a passé des candidats en entrevues et a fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Madame Joanne Skelling soit engagée au poste de greffier, à partir du 1^{er} mars 2011 pour un contrat de quatre (4) ans, soit assujetti à une période de probation de six (6) mois et soit régi par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont »

7 FÉVRIER 2011

Que la description de tâches soit adoptée.

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de madame Joanne Skelling et d'autoriser la mairesse, et le directeur des services administratifs à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2011-02-74

**DÉMISSION DE MONSIEUR BRUNO GRONDIN, DIRECTEUR
ADJOINT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE monsieur Bruno Grondin, directeur adjoint à la sécurité publique, a remis sa lettre de démission ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite lettre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la démission de monsieur Bruno Grondin, directeur adjoint à la sécurité publique qui quittera ses fonctions en date du 28 février 2011.

De remercier monsieur Grondin du travail effectué à la Ville de Bromont durant les six (6) dernières années et de lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle carrière.

ADOPTÉE

2011-02-75

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MONSIEUR
ALEXANDRE VALADE, DIRECTEUR SLCVC**

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Valade occupe le poste de directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, depuis le 3 août 2010 ;

ATTENDU QUE, la période d'essai de six (6) mois de monsieur Alexandre Valade se terminait le 3 février 2011 et que monsieur Alexandre Valade n'a pas démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à la satisfaction de la Ville et que monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, a émis un rapport dans lequel il ne recommande pas de confirmer monsieur Alexandre Valade à ce poste ;

7 FÉVRIER 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mettre fin à l'emploi de monsieur Alexandre Valade au poste de directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à partir du 3 février 2011.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNÉMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-0111 RÉPARTISSANT LES
QUOTES-PARTS 2011 ENTRE LES MUNICIPALITÉS -
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-
MISSISQUOI**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du règlement numéro 01-0111 répartissant les quotes-parts 2011 entre les municipalités - Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

N.M.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Le sujet 9.2 a été reporté à une séance subséquente du Conseil.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
BROME-MISSISQUOI DU 24 NOVEMBRE 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 24 novembre 2010.

7 FÉVRIER 2011

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
BROME-MISSISQUOI DU 21 DÉCEMBRE 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 21 décembre 2010.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
BROME-MISSISQUOI DU 18 JANVIER 2011**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 18 janvier 2011.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE RELATIVE À LA LIMITE DE VITESSE
SUR LA RUE SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt d'une lettre relative à la limite de vitesse sur la rue Shefford.

2011-02-76

**ACQUISITION D'HABITS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR
LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la direction du service de sécurité doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des membres de son personnel;

ATTENDU QUE la fiche projet numéro SSI-2011-012 pour l'achat d'habits de protection individuelle fut autorisée par le Conseil municipal lors de la dernière préparation budgétaire;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie doit procéder au remplacement imminent de 12 habits de protection individuelle pour ainsi se conformer à la norme de la National Fire Protection Association ;

7 FÉVRIER 2011

ATTENDU QUE le montant de l'achat sera réparti à parts égales entre Ville de Bromont, Municipalité de Brigham et Municipalité de Saint-Alphonse de Granby;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder à l'acquisition de douze (12) habits de protection individuelle au montant de **VINGT ET UN MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX DOLLARS (21 936,00 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à emprunter la somme nécessaire au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2011-02-77

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC CAISSE
POPULAIRE DESJARDINS DE BROME-MISSISQUOI POUR LA
CESSION DE L'IMMEUBLE DU 197 RUE D'ADAMSVILLE À VILLE
DE BROMONT**

ATTENDU QUE Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi est propriétaire de l'immeuble du 197, rue d'Adamsville et désire céder ledit immeuble à Ville de Bromont pour lui permettre d'offrir des espaces de stationnement et un lieu de rencontre pour ses citoyens ;

ATTENDU QUE Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi désire céder ledit immeuble à Ville de Bromont en contrepartie d'un reçu aux fins d'impôt de la valeur de l'immeuble, soit **CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT DOLLARS (190 100 \$)** ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont en accord avec le projet de cession de l'immeuble du 197, rue d'Adamsville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim ou le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, à signer une convention pour la cession de l'immeuble du 197, rue d'Adamsville par la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi à Ville de Bromont en contrepartie d'un reçu aux fins d'impôt de la valeur de l'immeuble, soit **CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT DOLLARS (190 100 \$)**.

7 FÉVRIER 2011

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim ou le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir afin de réaliser l'objet de la présente.

ADOPTÉE

N.M

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Henriette Messier questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Concernant « Bromont, Ville branchée », est-ce qu'il y a encore plusieurs citoyens qui ne sont pas desservis à internet ?
- Est-ce que le conseil craint que d'autres villes utilisent « Bromont, Ville branchée » ?
- Existe-t-il d'autres villes qui se nomment Bromont ?
- Concernant le dossier IBM, quelles sont les raisons de la Ville pour continuer les démarches juridiques ?
- Est-ce que la décision est prise pour les contribuables de Bromont ou les autres villes du Québec ?

2011-02-78

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

ANIE PERRAULT, MAIRESSE SUPPLÉANTE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM